



FEDERATION de la BOULANGERIE du MORBIHAN

59 r Anita Conti 56000 VANNES ☎ 02-97-46-46-60

Z. A. de Beg Runio – 17 rue Branly 56530 QUEVEN ☎ 02-97-05-19-19

Mail : contact@boulangerie56.com Site Internet : www.boulangerie56.com



Concours Baguette d'Or du Morbihan

Jeudi 17 Juin 2021 à VANNES

Dans les locaux de la Fédération de VANNES

Adresse : 59 rue Anita Conti – 56000 VANNES



La Baguette de Tradition Française (Extrait décret pain n° 93-1074 du 13 septembre 1993)

Article n°1 : Peuvent seuls être mis en vente ou vendus sous la dénomination de « Pain de tradition française » « Pain traditionnel français » « Pain traditionnel de France » ou sous une dénomination combinant ces termes les pains, quelle que soit leur forme, n'ayant subi aucun traitement de surgélation au cours de leur élaboration, ne contenant aucun additif et résultant de la cuisson d'une pâte qui présente les caractéristiques suivantes :

- 1° Être composée exclusivement d'un mélange de farines panifiables de blé, d'eau potable et de sel de cuisine.
- 2° Être fermentée à l'aide de levure de panification (*Saccharomyces cerevisiae*) et de levain naturel composé de farine de blé et/ou de seigle, d'eau potable et éventuellement de sel et soumise à une fermentation naturelle acidifiante, dont la fonction est d'assurer la levée de la pâte.
- 3°) Eventuellement contenir, par rapport au poids total de farine mise en œuvre, une proportion maximale de :
 - a) 2 % de farine de fèves / b) 0.5% de farine de soja / c) 0.3% de farine de malt de blé

REGLEMENT 20^{ème} CONCOURS MEILLEURE BAGUETTE DU MORBIHAN

Concours organisé par la **Fédération de la boulangerie du Morbihan**

Article n°1 : La Fédération de la boulangerie du Morbihan organise le concours de la meilleure Baguette 2021, dite "*Baguette d'Or 2021*".

Article n°2 : Seuls les artisans Boulangers-Pâtisseries, adhérant à la Fédération de la Boulangerie du Morbihan, peuvent participer à ce concours de la meilleure Baguette. – SECTION ARTISANS –
Les ouvriers boulangers des entreprises adhérentes à la Fédération participent dans la SECTION SALARIES.

Article n°3 : La meilleure Baguette aura son appellation pendant l'année de "BAGUETTE D'OR 2021".

Article n°4 : Le jury délibèrera le jeudi 17 Juin à partir de 14h30, à la Fédération de la Boulangerie de Vannes.

Article n°5 : Les candidats devront s'inscrire pour le **14 juin 2021** dernier délai auprès du secrétariat de la Fédération de la Boulangerie du Morbihan.

Article n°6 : Le droit d'inscription est fixé à 40 € TTC par participant Artisan et à 25 € par Salarié. Les concurrents devront s'en acquitter lors de leur inscription, par virement ou chèque bancaire libellé à Association des Boulangers Créateurs (A.B.C.). Les droits resteront acquis par l'Association des Boulangers Créateurs.

Article n°7 : Les concurrents devront panifier **quatre Baguettes de pain de tradition française identiques**. Chacune de ces baguettes devra **peser entre 250gr et 260gr, mesurer entre 45cm et 50cm** et comporter **3 coups de lame, de taille équivalente**. Les baguettes **ne doivent pas être farinées**.

Article n°8 : Les concurrents devront déposer leurs baguettes ou les faire parvenir par tous moyens à leur convenance, le jeudi 17 juin 2021, sur un des deux sites suivants, **exclusivement entre 10h et 11h30** :

- A la Fédération de la Boulangerie 59 rue Anita Conti à VANNES
- A la Fédération de la Boulangerie ZA de Beg Runio – 17 rue Branly à QUEVEN

Aucun envoi ne sera accepté en dehors de ces horaires.

Article n°9 : Jusqu'au dernier moment où le jury se réunira, les envois seront entreposés dans les meilleures conditions. Les produits seront présentés sous un numéro d'ordre, attribué par le présent de jury. Aucune réclamation fondée sur des détériorations subies pendant le transport ne sera admise.

Article n°10 : Le ou les jurys seront constitués sous la responsabilité de la Fédération de la boulangerie. Ils devront être constitués de professionnels et consommateurs.

Le président du jury sera automatiquement un professionnel. Il aura à charge de former les différents groupes de jurés, en tenant compte du nombre de participants au concours dans chaque catégorie. Les décisions du jury sont sans appel. Les membres du jury ne peuvent pas concourir.

Article n°11 : Un classement sera effectué et différents prix et récompenses seront attribués aux lauréats. La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu **Judi 17 Juin 2021, à 17h**, dans les locaux de la Fédération de la Boulangerie de VANNES. Les concurrents devront être impérativement en **veste de travail** et en **pantalon** (jean ou autre) / Bermuda non admis !



Important : La présence des candidats est **obligatoire lors de la remise des prix**.

Article n°12 : Le jury délibérera sur les critères suivants : Présentation, Aspect du produit, Dégustation nature.

Article n°13 : Les lauréats récompensés (les entreprises nommées lors de la proclamation du résultat) devront communiquer aux organisateurs la méthode de panification.

Article n°14 : Si un candidat venait à terminer premier deux années consécutives, il ne pourrait concourir les deux années suivant son dernier succès.

Article n°15 : Il est bien entendu que le titre obtenu lors du concours consacrera la qualité du produit présenté, pour une année, et que les décisions du jury sont sans appel.

Article n°16 : Les lauréats devront dans toute publicité, faire apparaître : l'organisateur du concours (exemple : Concours organisé par la *Fédération Boulangerie Morbihan*), la nature et l'année du concours ainsi que la place obtenue dans le palmarès (exemple : 1^{er} Prix concours départemental Baguette Tradition 2021). Le fait de l'engagement d'un candidat au concours l'obligera à accepter les conclusions du présent règlement.

Nouveauté 2021 : **Si le candidat arrivé 1er, 2ème ou 3ème (chef d'entreprise ou salarié) est issu d'une entreprise de boulangerie-pâtisserie multi sites, seul le site sur lequel est fabriqué et vendu la Baguette de tradition de ce concours, peut afficher le titre obtenu !**

Article N° 17 : Le fournisseur de farine qui réaliserait toute communication sur l'utilisation de ses produits pour le concours de la *Baguette d'Or 2021* devra s'acquitter d'une contribution fixée à 1.800 €. La durée de la communication se tiendra sur 12 mois à compter de la date du concours.

Article n°18 : Un trophée sera remis chaque année au concurrent qui sera arrivé le premier.